

# Procès-verbal de décision de l'associé unique

DE LA SASU 2B FERMETURES

**Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle**

Au capital de : 100€

Siège social : 966 route de petrelle 20620 Biguglia

RCS : Bastia n°833 579 436

## DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

En date du : 26 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois Octobre à Brando

Je soussigné Mannu Enzo, demeurant à 641 Strada Di Pozzu **Associé unique** de la SASU 2B fermetures, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro : 833 579 436, exerce les pouvoirs qui me sont conférés par les statuts et la loi, et prends la décision suivante :

### 1.changement de siège social

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société, actuellement situé au :

966 route de petrelle 20620 Biguglia

Au nouvel emplacement suivant :

641 strada di pozzu 20222 Brando

Cette modification prend à compter du 26 octobre 2025

En conséquence, les articles 4 et 21 des statuts ont été modifier comme suit :

Le siège social est fixé au 641 strada di pozzu 20222 Brando

ME

Il pourra être transféré en tout autre lieux sur décision de l'associé unique.

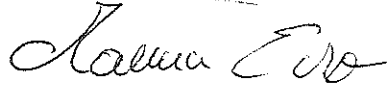
## 2. Pouvoirs des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales, notamment :

- Publication dans le journal d'annonces légales
- Dépôt du dossier au greffe du tribunal de commerce (formulaire M2, statuts mis à jour, etc...)

## Signature

Fait à Brando, le 26 octobre 2025



L'associé unique

Mannu

Enzo

